

<http://www.afpen.fr/Retards-dans-la-publication-du.html>



Retards dans la publication du décret statutaire ?

- Actualités -



Date de mise en ligne : lundi 7 novembre 2016

Copyright © AFPEN - Association Française des Psychologues de
l'Éducation Nationale - Tous droits réservés

L'AFPEN publie sur son site public le courrier* envoyé fin septembre 2016 à Madame la Ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce courrier rappelle la proposition faite par la ministre elle-même, lors de notre dernière audience de décembre 2015 et en février 2016 par son directeur de cabinet, d'ouvrir un groupe de discussions **à propos de l'architecture du nouveau corps des psychologues de l'Éducation nationale**. Cette évolution du système permettrait de mieux appréhender les apports de la psychologie et les compétences des psychologues de l'EN à tous les niveaux hiérarchiques.

Ce courrier souligne aussi **l'inquiétude sur l'avancée du projet de création d'un statut unique**. L'agenda prévu pour la publication du décret statutaire semble prendre de nouveau un retard conséquent au regard d'un calendrier serré.

De plus, **le nombre de postes proposé officieusement pour les concours externe et interne est très insuffisant face aux besoins identifiés** : postes vacants et départs en retraite à pourvoir. Un recrutement en nombre conséquent de psychologues de l'éducation nationale serait une opportunité à saisir pour que soit visible et opérant la création de ce nouveau corps tant attendu pour une École de la République au service de tous. Or, rien n'est prévu dans le projet de loi de Finances.

Depuis de nombreux mois, l'AFPEN continue sans relâche à intervenir auprès du ministère de l'Éducation nationale avec le concours, quand cela s'avère nécessaire, de l'engagement d'élus politiques, syndicaux ou associatifs afin de mener à terme, ce dossier qui contribue à l'avènement d'une École exigeante, juste et bienveillante.

*copie de la lettre envoyée à Mme la Ministre le 22 septembre 2016, en téléchargement ci-dessous